

ROBERVAL

1 (A Roberval, tous les terrains aboutissant au lac sont plus ou moins affectés. Chez les uns ce sont des jardins, chez les autres des petites bâtisses, le long du lac, et chez d'autres ce sont des résidences.

Les bâtisses importantes les plus affectées sont l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu et le couvent des Ursulines.

A l'Hôpital, l'eau est à environ 20 pieds de la bâtisse principale qui est construite sur un terrain composé d'un mélange de sable de terre jaune et d'un peu d'argile. C'est un terrain perméable et le plancher de la cave où sont installés les appareils de chauffage est couvert d'eau supposée venir du lac.

Les portes du premier étage de l'Hôpital ferment à peine, dû d'après la Mère Supérieure et la Mère dépositaire, à l'humidité constante de la cave et du sous-sol sur lequel repose la bâtisse, causée par l'emménagement du lac. Elles admettent cependant que l'eau atteint ce niveau presque à tous les printemps et même des années exceptionnelles, l'eau atteint un niveau plus élevé et qu'elles ont les mêmes ennuis, mais ce n'est que durant une semaine ou deux et ensuite elles ne sont plus affectées, tandis qu'actuellement ce serait un ennui permanent et elles prétendent qu'il est impossible de juger des conséquences qui en résulteront si les conditions actuelles persistent.

Déjà les malades songent à quitter l'Hôpital à cause de l'humidité. La Révérende Mère Supérieure est malade depuis le printemps souffrant de l'asthme dû, dit-elle, à l'humidité de la bâtisse.

Quant au couvent des Ursulines, le système de drainage et le système de chauffage installés l'année dernière dans une bâtisse sur le bord du lac sont affectés par le niveau des eaux du lac.

Le niveau des eaux est à six pouces du niveau du plancher de cette bâtisse contenant les fournaies.

La ville ne possède pas de système de drainage, mais plusieurs particuliers ont des systèmes privés. Un certain nombre de ces systèmes de drainage privés sont affectés.

De plus plusieurs terrains, bâtisses, sont à une élévation telle que dans les tempêtes où la vague atteint plusieurs pieds de hauteur, ces propriétés sont exposées à des dommages considérables.

En effet, samedi le 11 juillet, à la suite d'une grosse tempête, la vague a renversé un mur en béton sur une longueur de près de 200 pieds dans la cour du Collège des Frères.

Vu la perméabilité du sol et le peu d'élévation des terrains à Roberval, le long du lac, le seul remède à apporter actuellement, surtout lorsque le niveau du lac des eaux sera maintenu à 17.5 pieds au-dessus du zéro de l'échelle de Roberval, serait de construire un mur en béton et de faire un terre-plein.

SAINT-FÉLICIEN ET SAINT-PRIME

Dans les paroisses de Saint-Prime et de Saint-Félicien, les plans de la Commission des Eaux Courantes montrent de grandes étendues de terrain submergées autour du lac et à l'embouchure de la Chamouchouane. Il n'y a aucun chemin le long du lac à cet endroit. Il passe à au-delà d'un mille du lac.

SAINT-MÉTHODE

A Saint-Méthode un nombre considérable de cultivateurs sont affectés. Cette paroisse est située de chaque côté de la rivière Ticouabé, s'étendant d'un côté jusqu'à la rivière Mistassini et de l'autre jusqu'aux terres de Saint-Félicien, du côté Est de la rivière Chamouchouane.

Les eaux sont refoulées dans la rivière Ticouabé, à plus de 12 milles de son embouchure jusque dans la paroisse de Normandin.

Cette rivière est alimentée par au-delà de 10 petits tributaires dans la paroisse de Saint-Méthode et les eaux sont refoulées dans chacune de ces tributaires à des distances assez grandes à travers les terres.

De chaque côté de la rivière Ticouabé et de ses tributaires, une quantité considérable de terrain s'est immergé et une grande quantité est affecté par le refoulement des eaux dans les coulées, les fossés,

et par l'infiltration des eaux à travers le sol.

Monsieur le curé Bourgoïn, d'après les informations qu'il a recueillies, prétend que sur 408 terres dans sa paroisse, 100, sont affectées par l'emmagasinement des eaux du Lac-Saint-Jean.

Les terrains affectés sont partie ensemencés, partie en foin, partie en paturage, et partie boisés. De plus les conditions actuelles créent de situations ennuyeuses pour certains propriétaires; les uns, leurs terres en culture et à paturage sont isolées de leurs batisses par une rivière ayant environ 8 pieds d'eau d'épaisseur, d'autres possèdent de grandes étendues de terrains bas non seulement pour le paturage et ces terrains étant aujourd'hui submergés, ils ont été obligés de mettre leurs animaux dans les prairies à foin et ils anticipent qu'ils seront obligés de se défaire de leurs animaux à l'automne.

La situation s'aggrave du fait que la récolte est gravement compromise par la température pluvieuse et froide qu'ils ont eue depuis le printemps et qu'une grande quantité de terrains bas est affectée par suite de l'infiltration des eaux à travers le sol et du drainage inefficace résultant du refoulement de eaux dans tous les petits ruisseaux et fossés.

Les chemins sont également affectés dans cette paroisse du fait que l'eau est en permanence dans le sous-sol. J'ai compté au-delà de 15 ponceaux dont l'eau était de 2 à 3 pieds de la surface. Tous ces ponceaux et plusieurs bouts de chemins sont exposés à être détériorés et devront être refaits avant de proter l'eau à 17.5 pieds.

Dans cette paroisse, il existe une grande anxiété vu qu'ils ont été pris par surprise et qu'aucun avis n'a été donné et que la Quebec Development Co. n'a pas donné à qui que ce soit l'assurance qu'ils seront dédommagés,

D'un autre côté, la municipalité a contracté pour ses chemins une dette de 45 000 piastres et la fabrique a contracté une dette d'environ 55 000 piastres pour son église, et en faisant un emmagasinement de 17.5 pieds l'évaluation municipale qui est aujourd'hui de 700 000 piastres sera considérablement réduite par le fait qu'une partie importante de la propriété sera submergée ou affectée par les eaux et la propriété non affectée sera obligé de supporter seule les charges provenant des emprunts ci-dessus mentionnés.

PERIBONKA.

Dans la paroisse de Péribonka, près d'une dizaine de cultivateurs sont affectés par l'emmagasinement des eaux; les uns situés sur la Petite Péribonka, les autres sur la Grande Péribonka. Celui qui est le plus affecté est un Monsieur Cauchon, situé au confluent de la Petite Péribonka. Une assez grande quantité de terrain est submergée et une autre partie est affectée. Une partie de ce terrain est de la terre à culture et une autre est en paturage.

Les eaux sont refoulées dans la rivière Péribonka sur une distance d'environ 10 milles. Les berges de cette rivière étant en sable et assez élevées, il se produit beaucoup d'érosion aux hautes eaux du printemps et il y a danger que cette érosion soit accentuée par l'emmagasinement des eaux du Lac-Saint-Jean. Cette érosion aura pour effet de causer des dommages aux chemins longeant la rivière de chaque côté, l'un dans la municipalité de Péribonka, l'autre dans la municipalité de Jeanne D'Arc.

JEANNE D'ARC.

Dans la municipalité de Jeanne d'Arc, un certain nombre de cultivateurs sont gravement affectés.

Chez un Monsieur Gagnon, propriétaire des lots 84, et 85, rang IV, canton de Taillon, le chemin seul sépare sa maison. Pour empêcher le chemin d'être emporté par l'érosion, il a construit des piliers, et de grancrevâces dans le chemin, indiquent qu'il y a danger qu'il soit emporté, et sa maison serait ensuite en danger. De plus, l'eau refoule sur une partie de sa terre ensemencée et l'eau sépare tous ses batiments de sa maison.

Messieurs Gagné, père et fils, propriétaires des lots Nos 86, 89, 90, 91, 92, rang IV, canton de Taillon, d'une superficie totale d'environ

900 acres, dont 250 en culture et 650 en paturage sont considérablement affectés.

L'eau envahit une partie de terrain ensemencée et une grande partie des terrains en foin et en paturage est sillonnée d'eau créant des îles et des presqu'îles rendant l'exploitation difficile, sans compter qu'une grande partie est affectée par l'infiltration des eaux.

Messieurs Boulianne, le père et 4 fils, propriétaires de la pointe du canton de Taillon comprise entre le lot 92, la Grande Péribonka et le Lac-Saint-Jean, d'une superficie d'environ 900 acres, dont 600 environ en culture et 300 en bois et paturage, sont beaucoup affectés.

Les terrains en paturage sont pratiquement complètement submergés et une partie en culture est affectée par l'infiltration des eaux. M. M. Boulianne possèdent un troupeau d'environ 75 animaux et ils ont été obligés de mettre leurs animaux dans les bonnes prairies.

(4) Un chemin public, en front des propriétés de Messieurs Gagné et Boulianne, longent la rivière Grande Péribonka, sur une distance d'environ deux milles. A plusieurs endroits, ce chemin est submergé d'une épaisseur d'eau variable atteignant jusqu'à deux pieds. Les M. M. Boulianne se trouvent sur une île, isolés de la terre ferme.

Dans le canton de Taillon, à partir de la Grande Péribonka jusqu'au village de Saint-Henri de Taillon, sur une distance de près de 15 milles (sauf près du village de Taillon) toutes les terres aboutissant au Lac-Saint-Jean, ont environ 35 acres en moyenne d'affectés par les eaux du Lac, mais la plupart de ces terres sont abandonnées et les terrains affectés sont en arbres et en bois de peu de valeur sauf quelques cas particuliers.

SAINT-HENRI de TAILLON.

A Saint-Henri de Taillon, une dizaine de cultivateurs à l'embouchure de la rivière à la Pipe et le long de la rivière aux Cochons, sont sérieusement affectés. Sur la rivière aux Cochons, l'eau est refoulée jusque dans le troisième rang.

SAINT GEDEON et METABETCHOUAN.

Dans ces deux paroisses, une grande étendue de terrain est affectée spécialement dans l'embouchure de la Belle-Rivière où les terrains sont bas.

Tous les terrains submergés et affectés sont, partie en culture, partie en paturage et partie boisés.

L'eau est refoulée à différents endroits par plusieurs petits cours d'eau et par des parties basses.

A certains endroits, le terrain est de peu de valeur et à d'autres le terrain submergé est très bon. Certaines parties boisées ont beaucoup de valeur et d'autre une valeur moindre.

EN RESUME, je me suis borné à faire l'inspection autour du Lac-Saint-Jean, des parties les plus affectées, mais en faisant le tour du Lac j'ai pu constater qu'il y avait des dommages un peu partout.

L'emmagasinement des eaux du Lac-Saint-Jean à l'élévation 15.42 pied cause des dommages considérables sur tout le tour du Lac-Saint-Jean et plus particulièrement aux endroits ci-dessus mentionnés.

Une quantité considérable de terrains en culture, en paturage et en bois, est affectée. Ces terrains sont affectés de différentes manières, soit par baignage de la surface du sol, soit par le baignage du sous-sol résultant de l'infiltration des eaux.

A plusieurs endroits, les chemins et les ponceaux sont aussi affectés et à l'élévation de 17.5 pieds, il faudra faire des améliorations considérables aux chemins et aux ponceaux.

Plusieurs cultivateurs, propriétaires de terrains bas, bons pour le paturage seulement, possèdent un troupeau assez considérable, grâce à l'avantage que les terrains offraient pour le paturage, et d'autres grâce au foin sauvage qu'ils pouvaient récolter, soit sur leur propriété, soit sur les grèves, sont aujourd'hui dans une situation difficile.

Cette situation s'aggrave du fait que l'eau a été emmagasinée à l'élévation 15.42 pieds, sans avoir été indemnisés pour les terrains affectés et sans même avoir reçu aucun avis du relèvement des eaux du Lac-Saint-Jean.

Le niveau du Lac-Saint-Jean a déjà monté, au printemps de 1908 d'environ 21 pieds au-dessus de l'échelle de Roberval, et au printemps de 1924, il a monté d'environ de 20 pieds au-dessus de la même échelle. En générale, l'eau monte le printemps de 14, 15, et 16 pieds environ, mais ce n'est que pour une semaine environ et l'eau se retire ensuite graduellement.

Ces terrains ainsi baignés temporairement, une fois l'eau retirée, peuvent être cultivés ou être utilisés comme terres à pâturage.

Sur les terrains conservés en bois, les eaux du printemps ne causent pas des dommages considérables, mais lorsqu'ils seront gagnés continuellement, le bois périra.

Autour du Lac-Saint-Jean, les grèves sont propriété de la Couronne, mais sur les rivières et les petits ruisseaux non navigables, les grèves et le lit des cours d'eau sont la propriété riverains, excepté sur les lots vendus après le 1er juin 1884.

Comme toutes les paroisses autour du Lac-Saint-Jean ont été ouvertes depuis environ 50 ans, il est à présumer que des lots ont été vendus avant cette date.

La Cie Quebec Development Co. a obtenue les droits de la Couronne pour un emmagasinement de 17.5 pieds au-dessus du zéro de l'échelle du quai Scott, mais les plans et devis ont été approuvés par arrêté en conseil en date du 11 octobre 1923, conformément à la loi 8, Georges IV, ch. 68 et 70, que pour un emmagasinement de 7.5 pieds.

La Cie a plusieurs équipes d'hommes faisant le relevé topographique du Lac-Saint-Jean, et la Cie Quebec Development Co. ne devrait pas être autorisée à relever le niveau des eaux du Lac au-delà de 7.5 pieds, tel qu'autorisé par l'arrêté en conseil ci-dessus mentionné, avant d'avoir obtenu l'approbation des plans montrant l'étendue des terrains et droits affectés.

Respectueusement soumis,

A.-B. Normandin, ing. a
ingénieure au service hydraulique

N. B. Treize photographies prises autour du Lac sont annexées à ce rapport.

A. B. N.